



Saulchery, le 22 février 2022.

## Avis

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2022-2023

Les parents ou représentants légaux des enfants qui seront scolarisés à la rentrée 2022-2023 devront remettre en mairie, avant le 31 mai 2022 :

- Le formulaire de renseignements dûment complété (voir sur le site de la commune : saulchery.fr) ou à demander au secrétariat par mail,
- Copie du livret de famille en son intégralité,
- Copie des pages des vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- Copie d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois),
- Le certificat de radiation de la précédente école.

Pour la **classe maternelle**, les enfants devront être nés au plus tard au **31 mars 2020**.

Les inscriptions scolaires se feront de préférence par le dépôt des documents dans la boîte à lettres de la mairie ou par mail : [mairie-de-saulchery@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-saulchery@wanadoo.fr)

